

treize membres, a jugé bon de prolonger le débat pendant six jours. Je ne dis pas que les créditistes ont parlé pendant six jours sans interruption mais il me semble que le député n'est ni logique ni juste quand il reproche à quarante-six membres de notre parti de réclamer le temps de débattre la question à fond, puisque, jusqu'ici, ce débat n'a duré que deux jours et demi. D'une part, quarante-six députés et deux jours et demi; de l'autre part, treize députés, six jours.

J'en appelle à l'esprit de justice des honorables députés. A ce propos je désire signaler, comme l'a fait remarquer il y a quelques instants l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming), que l'opposition officielle n'a pas monopolisé le présent débat. Quinze de ses membres ont porté la parole. Les autres groupes ont aussi fait entendre quinze orateurs: onze libéraux, un cécéliste, deux créditistes et un indépendant.

Je prétends que la comparaison entre la situation existant en 1945 et celle d'aujourd'hui s'établit en notre faveur. J'en appelle à la logique de l'honorable député de Peace-River. Vu son attitude en 1945, je prétends que, s'il veut se montrer juste, il conviendra que nous n'avons aucunement dépassé les bornes. Nous n'avons pas été injustes, nous n'avons pas abusé de nos droits ni oublié nos devoirs envers la Chambre. La moitié seulement des orateurs qui ont jusqu'ici participé au débat en cours se recrute parmi nos membres, et ce débat ne dure que depuis deux jours et demi.

En 1945, personne n'a prétendu, en particulier chez les membres de l'opposition officielle, qu'il y avait lieu d'étouffer le débat sur l'accord de Bretton-Woods. On a pu entendre des exclamations d'impatience, comme toujours, mais pas autre chose. Il n'a jamais été question de notre part de restreindre indûment le débat, ni d'imposer au parti créditiste le régime injuste et épuisant que l'honorable député de Peace-River cherche à nous imposer en ce moment.

Notre proposition d'amendement n'est, dit-on, d'aucune utilité puisque, en fin de compte, elle tend à restreindre le débat aux heures normales de séance, plus, je le répète, un quart d'heure chaque jour. On dit donc que la proposition d'amendement n'a pas sa raison d'être, parce que si nous voulons réellement vider la question, nous devrions consentir à siéger à perpétuité. C'est là, en effet, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre vient de le dire, l'objet de sa motion. Nous pourrions alors nous en donner à cœur joie.

L'idée est un peu amusante la première fois qu'on l'entend. Elle a maintenant cessé de l'être, parce que la répétition du même

énoncé a démontré plus clairement peut-être que toute autre chose que le seul objet de la motion est, en réalité, d'écourter la session.

M. Lesage: J'invoque le Règlement...

M. Fulton: L'objet de l'amendement proposé est après-midi...

M. Lesage: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. Fulton: Oh, très bien, alors.

M. Lesage: Le député de Kamloops a déjà parlé de la motion principale présentée par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Il n'a pas le droit, je crois, de parler de l'effet de la motion principale. Il doit s'en tenir à l'amendement.

M. Fulton: C'est ce que je ferai, si vous m'en laissez l'occasion.

M. Lesage: Le député parlait de l'effet qu'aurait l'adoption de la motion principale.

M. Fulton: Je parlais de l'effet de l'amendement. J'ai expliqué qu'il avait pour objet de limiter le débat aux heures de séance normales à la fin de la session.

M. l'Orateur: A l'égard du rappel au Règlement qu'a demandé le député de Montmagny-L'Islet (M. Lesage) il est exact, comme je l'ai déjà dit, que la discussion doive se rapporter à l'amendement et non à la motion principale. Je n'ai pas obligé les députés à s'en tenir trop rigoureusement à cette décision. Le débat, toutefois, se poursuit depuis quelque temps et il convient, je crois, de revenir à l'amendement.

M. Fulton: Je suis tout à fait de l'avis de Votre Honneur: la discussion doit porter uniquement sur l'amendement dont la Chambre est saisie. Je regrette que nous n'ayons pu nous entendre sur la façon d'y parvenir. Je croyais que mes remarques se rapportaient à l'amendement; au moins, c'était mon intention. Si j'ai transgressé le Règlement, je vais tâcher de m'y conformer. Je tiens toutefois à faire observer que le but de mes remarques, en ce moment, est de démontrer que, si notre amendement est adopté, il ne s'ensuivra pas nécessairement une prolongation de la session en cours. D'autres débats portant sur des sujets aussi brûlants et auxquels on a accolé l'expression "obstruction", se sont déjà déroulés et terminés à la fin des sessions, dans la hâte qu'on avait de s'en aller chez soi. Cela est arrivé à la fin de décembre 1945, alors qu'on a siégé durant les heures régulières. Par cet amendement nous voulions que la discussion sur cette question très controversée soit limitée aux heures à peu près normales de séance, c'est-à-dire quinze minutes de plus que d'ha-